

## Prairie Manifesto Project

Jared Wesley  
PhD Candidate  
Department of Political Science  
705 Social Sciences Building  
University of Calgary  
2500 University Drive NW  
Calgary, Alberta T2N 1N4  
phone: 1.403.220.4184  
fax: 1.403.282.4773  
email: jjwesley@ucalgary.ca

Province:  Alberta  Saskatchewan  Manitoba

Party: SC Election Year: 1935

AA = Alberta Alliance  
CON = Conservative Party  
LP = Liberal-Progressive Party  
PC = Progressive Conservative Party  
SKP = Saskatchewan Party  
UFM = United Farmers of Manitoba

CCF = Cooperative Commonwealth Federation  
LIB = Liberal Party  
NDP = New Democratic Party  
SC = Social Credit  
UFA = United Farmers of Alberta  
WCC = Western Canadian Concept

Type of Document:

Platform       Constitution  
 Speech       Brochure / Leaflet *French + English*  
 Newspaper       Advertisement  
 Other: \_\_\_\_\_

Date Collected: 2006 / 07 / 27  
YYYY MM DD

Source: SK-PARC (pamphlets)

AB = Alberta  
SK = Saskatchewan  
MB = Manitoba

UofA = University of Alberta  
UofC = University of Calgary  
UofR = University of Regina  
UofS = University of Saskatchewan  
UofM = University of Manitoba  
BU = Brandon University

PARC = Provincial Archives  
LEG = Legislative Library  
SPC = Special Collections  
ULIB = University Library

Post: Van Soc Credit #109

# Social Credit

## Manual

Social Credit  
How to live  
without  
private  
property

Manuel du  
Crédit Social

W.H. Doherty  
1930

## D'ANSÉ

### PREAMBULE

**L**A philosophie du Crédit Social, qui repose sur trois principes fondamentaux bien simples, est très facile à comprendre. Mais, pour certains, la mise en pratique de cette doctrine, dans les diverses parties ou dans l'ensemble de notre économie provinciale, peut présenter de nombreux problèmes. Ce manuel vise donc à éclairer ces questions.

Ceci n'est pas un plan détaillé, lequel ne saurait être tracé qu'en présence d'une réalisation immédiate, suivant les faits et chiffres de l'heure ou du milieu. Pas de confusion possible à ce sujet. Un homme peut avoir en tête le genre de maison qu'il aimera construire. Connaissant le nombre de chambres désirées et leur disposition ou relation mutuelle, il ne saurait cependant demander à l'architecte un plan définitif avant d'avoir acquis un emplacement, choisi le site de sa future résidence et les divers matériaux. Ainsi, du Crédit Social pour l'Alberta. Un plan pour l'Écosse ne saurait nous convenir en tout point; les circonstances, les ressources, les peuples sont si différents.

Ce livre ne vise qu'à donner une idée générale de notre programme.

Certains aspects importants auraient-ils été laissés dans l'ombre que nous essayions de les éclaircir dès la prochaine édition.

Veillez à répandre ce petit livre partout,

Juin, 1935

WILLIAM ABERHART

516-8e Avenue Ouest, Calgary, Alta.

**FONDACTIONS ET SUPERSTRUCTURE DU CRÉDIT  
SOCIAL DANS LES GRANDES LIGNES**

Ceci n'est pas un plan détaillé pour la province d'Alberta. Il est du devoir de tout Etat d'organiser, par son gouvernement, sa structure économique de façon qu'aucun citoyen bona fide—homme, femme, enfant—ne puisse être privé des nécessités premières de la vie—nourriture, habit, logement—surtout au sein de l'abondance.

**La province d'Alberta est assez riche pour mettre à exécution ce projet.**

L'annuaire canadien de 1933, p. 870, estime la richesse potentielle de l'Alberta à \$2,406,000,000. Nous avons la seconde place au point de vue de la richesse par tête, \$8,518, la Colombie Britannique nous surpassant avec ses \$4,012 par tête. Ontario, la plus riche des provinces, mais aussi la plus forte en population, obtient \$8,183 par tête et la Nouvelle-Ecosse, \$1,769, c'est la plus faible.

Que feront les autres provinces, la Nouvelle-Ecosse par exemple, si l'Alberta ne peut subvenir aux nécessités premières de ses habitants? Allons-nous demander à nos sœurs plus pauvres—Ontario, Saskatchewan, Manitoba—de prendre soin de notre population. Ce serait déraisonnable. N'en ont-elles pas assez de pouvoir aux besoins des leurs.

Il faut admettre que l'Alberta est en mesure de nourrir, loger, vêtir, ses gens. Vaut-elle attendre des autres provinces ce qu'elle seule peut et doit accomplir pour son salut?

En Alberta, l'an dernier, la valeur marchande totale de tous les produits premiers—grain, fruits, fourrage, lait, beurre, bétail, etc.—atteignait \$162,878,863, ce qui représente à peu près 6% de l'évaluation totale de notre richesse. Nous produisons donc amplement pour les besoins des nôtres. Mais n'oublions pas, relativement à ces chiffres, deux faits: l'évaluation est toujours calculée selon les prix d'un marché avili, et le montant énoncé

se rapporte aux matières premières, lesquelles doivent souvent subir une série de transformations qui en augmentent de 3, 15 ou 20 fois la valeur. Ainsi, un boisseau de blé à 60 sous produira pour \$8.50 de pain.

Avec ces chiffres à l'esprit, il devient évident que nous pouvons nourrir, habiller, loger notre monde et disposer en outre d'une richesse estimable à plusieurs millions de dollars pour ceux qui peuvent acquérir par l'entreprise individuelle.

Ceci devrait convaincre nos lecteurs que le Crédit Social n'est basé sur aucun plan de confiscation par lequel on prendrait les biens du riche, de l'homme aisné pour les distribuer aux pauvres. Mais si le Crédit Social reconnaît l'entreprise privée et la possession individuelle, il empêche toutefois l'exploitation éhontée du consommateur par le maintien de prix excessifs, et dont le but est de fournir à une poignée, des profits exorbitants ou de hauts dividendes sur des pyramides d'un capital mouillé.

Ceux qui ont des comptes de banque ou des polices d'assurance avec valeur de rachat n'ont pas besoin de s'alarmer. Il n'y aura pas de confiscation de ces choses ni des autres valeurs que peuvent posséder les citoyens. Aucune entrave ne sera apportée à l'exercice du droit qu'ont les gens de léguer ou de laisser leurs biens mobiliers ou immobiliers à qui bon leur semble.

**Diagnostic du présent malaise économique d'après le Crédit Social**

Nous devons savoir distinguer entre les symptômes actuels et la cause ou racine du trouble.

(1) Le surplus de marchandises n'est pas la cause de notre présente détresse. Le trouble ne réside pas dans la surproduction. La population est encore dans un pressant besoin de ce surplus, et l'exporter pour en réduire la quantité ne résout pas le problème. Limiter la production est réellement criminel, alors que tant de gens vivent dans le plus grand dénuement. Le sabotage ou la destruction volontaire apparaît d'une incongruité insensée et ne remède à rien.

(2) Le manque d'emploi n'est pas une cause, mais un symptôme de notre trouble réel. Grâce au génie inventif des hommes, la machine fait le gros de notre ouvrage et nous crée des loisirs. L'oisir n'est pas désouvrement, mais une opportunité d'embellir l'existence humaine. Détruire la machine ou simplement la mettre au rancart serait œuvre d'idiot. Donner de l'ouvrage au moyen de travaux publics n'offrirait qu'une solution incomplète et momentanée. En effet, le pays se trouverait bientôt en dette au delà de toute conception. De plus, ces travaux ne sauraient faire disparaître le chômage, à moins d'y défendre l'usage de la machine. Il est communément admis, par les économistes que le chômage est un mal incurable sous le régime actuel.

(3) Le Crédit Social signale les trois poisons qui se trouvent à la racine de notre malaise économique.

(a) Le consommateur manque de pouvoir d'achat. Si un homme fait l'ouvrage de trois pour le même salaire où si pour le prix d'un ouvrier une machine en remplace dix, autant de personnes déplacées qui se voient privées de leur pouvoir d'achat.

Ces gens ne peuvent donc plus se procurer les marchandises dont regorgent les entrepôts, les manufactures. Inutile de produire davantage! et les usines se ferment, le chômage augmente et le pouvoir d'achat tombe, tombe toujours. . . Nous nous débattions dans un cercle vicieux.

(b) En outre, le maintien des prix élevés démontre, après investigations, que nous sommes victimes d'une exploitation éhontée. Le pouvoir d'achat de la piastre s'en trouve diminué d'autant, ce qui intensifie encore notre malaise.

(c) Enfin, les placements d'argent quittent les sphères commerciales, où le profit était l'unique but, pour entrer dans le domaine des prêts sur bons et obligations dont le fruit sera un intérêt élevé, assuré.

Le cours du crédit est ainsi retardé pour que soient maintenus des taux d'intérêt très élevés. Aujourd'hui, 51 sous sur chaque dollar percevoir par le moyen des taxes, doivent aller payer les intérêts des bons et obligations. La nation s'échappe dans un ma-

rais de dettes et se voit contrainte d'emprunter toujours pour payer l'intérêt des dettes accumulées.

## LE REMEDE DU CREDIT SOCIAL

Le remède du Crédit Social attaque la racine du mal.

Pour comprendre la philosophie du Crédit Social, il importe de bien saisir la signification des termes employés.

Nous avons quatre termes principaux:

1. **L'Héritage cultural.** C'est la richesse nationale léguée par la collectivité et à laquelle chaque citoyen a droit. Le travail des pionniers, nos ancêtres, et le génie inventif des hommes nous ont permis d'utiliser l'énergie solaire et de construire ces machines qui font une grande partie de nos travaux. L'immense richesse de nos ressources naturelles a pu être mise ainsi à la portée de tous. Le Crédit Social revendique donc une part de tous ces biens pour chacun des consommateurs de la province. Présentement, cette immense fortune est manipulée et contrôlée d'une façon mesquine, égoïste, par quelques individus, connus comme "les cinquante gros bonnets du Canada". Cet héritage cultural appartient à tous les habitants de la province et ne saurait être abandonné au contrôle d'une poignée d'hommes. Cet héritage est aussi appelé culturel parce qu'il fournit à l'individu les moyens de cultiver, de développer sa personnalité.

2. **Dividende basique.** L'héritage cultural est mis à la portée de chacun par l'émission mensuelle de dividendes, capables de procurer à chaque citoyen les nécessités premières: nourriture, vêtement, logement. C'est là le moins qui puisse être offert à nos concitoyens. Peut-on laisser quel que ce soit privé de ces nécessités de la vie, dans une province aussi riche que l'Alberta. Donc, chaque citoyen, afin de pouvoir se procurer ces nécessités—nourriture, vêtement, logement—aura un livre de compte dans lequel sera écrit, chaque mois, un dividende basique, disons \$25. Aucune demande ne devra être faite de gagner ou de rembourser ce montant. La seule condition exigible du destinataire sera la copération dans la mesure du possible.

Ceux qui travaillent recevront en outre leurs honoraires, rémunérations, commissions ou salaires. Le secours direct ou dole n'existera plus et le moral de notre peuple s'en trouvera amélioré de beaucoup. Les consommateurs obtiendront du coup un pouvoir d'achat de \$20,000,000, probablement, en commissions ou salaires et de \$10,000,000 en dividendes.

Le dividende basique sera dépensé au moyen de certificats non-négociables.

### (3) Certificats non-négociables.

Ce sont des formulaires en blanc sur lesquelles le citoyen inscrira le montant du crédit à transférer, le nom du destinataire, puis signera. Cette sorte de certificat n'étant pas négociable, le bénéficiaire qui le recevra devra en faire le dépôt à la banque ou au bureau du Crédit Social. Le montant est alors débité au compte de l'émetteur et crédité au compte du receveur. Ce dernier peut à son tour remplir un autre certificat non-négociable et la circulation du crédit est ainsi rendue possible. Il est évident, pour quiconque nous a suivis jusqu'ici, que la province, à moins de s'endetter, doit renouveler d'une manière rationnelle ces dividendes basiques, sans toutefois recourir à des taxes exorbitantes. Nous en sommes amenés au quatrième terme.

### 4. L'accroissement automatique.

Cette expression rend parfaitement l'idée qu'elle renferme. Nous sommes souvent témoins d'une augmentation des prix qui n'est pas attribuable au propriétaire ou au producteur des marchandises. Si un homme vend un terrain plus cher qu'il ne l'a payé, le gouvernement le taxera invitant qu'il y a là un accroissement de valeur non gagné. Et ceci s'applique à bien d'autres choses.

Une mine de charbon située loin de toute civilisation ou de tout moyen de transport sera de peu de valeur à n'importe qui, sauf pour usage personnel. Si dix, cent, mille personnes s'établissent à proximité, il y aura une plus grande demande de charbon et la mine prendra de la valeur. Le prix de vente moins le

coût de production, laisse un profit qui dépend en grande partie de la demande faite par les agglomérations d'hommes avoisinantes. Ni le propriétaire ni les mineurs ne sont responsables du prix créé par la demande. Cette augmentation automatique provient plutôt de la collectivité qui occupe la contrée.

## LE SYSTÈME DANS SES GRANDES LIGNES.

### (a) Trois facteurs constituent ce plan étonnamment simple.

1. Des dividendes basiques seront donnés à chaque citoyen bona fide, non en argent, mais sous forme de crédit, pour lui permettre d'obtenir habit, nourriture, logement.

2. Un système de contrôle automatique sera introduit pour établir le juste prix des services et des marchandises.

3. Des réserves ou provisions serviront à assurer le cours continu du crédit.

(b) Ces trois facteurs peuvent s'introduire dans la société actuelle sans grand bouleversement social, commercial ou politique, mais ils n'en changeront pas moins tout notre système dans un court laps de temps.

1. Les transactions commerciales connaîtront du coup une vie toute nouvelle.

2. Une consommation accrue ne pourra que commander aussi-tôt une plus grande production et partant plus d'emploi.

## EXPLICATION DES TROIS FACTEURS DU SYSTÈME.

### (a) Système basique de dividendes et encouragement de l'entreprise individuelle.

L'Etat devra être considéré par ses citoyens comme une grande compagnie à fonds communs, avec les ressources de la province à l'appui de son crédit. Chacun, comme actionnaire, recevrà un dividende basique, capable de satisfaire aux besoins premiers. Une fois défini, le titre de citoyen sera sévement

respecté. Pour éviter que personne ne tombe à charge à qui que ce soit, on ne pourra ni trafiquer ses dividendes ni escroquer ceux des mois à venir. Les citoyens au-dessus de 21 ans recevraient, par exemple, \$25 par mois, hommes ou femmes. Les enfants de 16 ans toucheraient \$5 par mois; les personnes de 17 et 18 ans, \$10; celles de 19 et 20 ans, \$15 et \$20. Ces chiffres ne sont donnés que comme exemple et pourront être modifiés en aucun temps suivant le standard de vie à la mode. Les dividendes ne seront pas distribués selon le mérite ou les services rendus, mais uniquement dans le but d'aider le citoyen loyal et de servir les meilleurs intérêts du pays. Salaires, appointements, honoraires ne se paieront plus en argent, mais sous forme de crédit. Toute personne handicapée par un défaut physique ou mental recevra, en boni, un dividende de protection. Nous arrivons à l'entreprise individuelle, et comment sera-t-elle encouragée?

#### (b) Le contrôle des prix sous le Crédit Social.

Une commission, composée des meilleurs experts dans les diverses sphères de l'activité humaine, fixera périodiquement un juste et raisonnable prix pour les marchandises demandées et les services rendus à la province. Ce prix devra donner au producteur, à l'importateur et au distributeur une commission raisonnable sur le chiffre d'affaires sans toutefois exploiter le consommateur. Les profits excessifs seront donc éliminés. Pour faire en sorte que la consommation contrôle la production et que les deux s'équilibrent, on déclarera de temps à autre un prix de compensation calculé d'après la formule suivante:

$$\text{Prix du marché} = \frac{\text{Consommation totale}}{\text{Production totale}} \times \text{juste prix}$$

Comme les dividendes basques sont obtenus puis distribués, ainsi sera remise au détaillant ou au consommateur la différence entre le juste prix et le prix de compensation.

#### (c) Provisions nécessaires à la circulation continue du crédit, non pas de l'argent.

Le crédit est le sang vivifiant de la collectivité ou communauté

donc

et pour aucune considération il ne doit être permis d'en arrêter le cours. Tout dividende basique ainsi que tout salaire devront être dépensés en dedans d'un an. Afin d'encourager l'entreprise individuelle et de permettre au citoyen de pourvoir à des besoins futurs, la part de son crédit non-dépensée pourra servir à l'achat de bons du gouvernement à échéance plus éloignée pour lui ou pour un autre. Si l'intérêt de la communauté le requiert, certains crédits contrôlés seront alloués temporairement aux producteurs. On donnera également une directive à la production, suivant que les besoins de tels ou tels produits se font plus ou moins sentir. Pour que le crédit puisse toujours suffire à la production et à la distribution des marchandises demandées, le pays devra être prêt à émettre des crédits spéciaux sans intérêt aux producteurs et aux distributeurs de bonne foi. Ceci empêchera aussi l'accumulation par quelques-uns pour fin de profit.

#### QUESTIONS ET REPONSES.

##### 1. Où prendra-t-on l'argent pour payer tous ces dividendes?

**RÉPONSE.**—Les dividendes ne seront pas payés en argent, mais sous forme de crédit, à peu près de la même façon que la banque fait ses prêts de nos jours.

Chaque citoyen recevra un carnet de dividendes et un livret de blancs de certificats non-négociables. Chaque mois, ce carnet devra être présenté à la succursale du Crédit Social, afin qu'il soit entré le crédit de \$25, et le salaire pour ceux qui travaillent. Quelqu'un désire-t-il se procurer des marchandises ou les services d'une personne, il remplira un blanc de certificat non-négociable, selon le montant demandé, et le remetttra au vendeur qui devra ensuite le déposer au bureau du Crédit Social. Aucune nouvelle monnaie ne sera émise.

##### 2. D'où viendra tout ce crédit servant au paiement des dividendes basques.

**R.R.P.**—Les crédits émis seront un impôt sur les ressources naturelles de la province tout comme le sont présentement les bons du gouvernement.

3. L'émission de dividendes basiques ne plongera-t-elle pas la province dans une dette énorme?

R.—En même temps que l'émission des dividendes basiques, un mode scientifique de recouvrement sera introduit dans le cycle du crédit. Mais ce ne signifie pas un plan de taxation démesuré. Il a déjà été porté à l'attention publique qu'une énorme disproportion existe entre le prix de production et ce que paie le consommateur. Afin de remédier à cela, le Crédit Social augmentera le prix de production ou le réduira suivant le cas. Cette surveillance s'étendra à toutes les opérations de la production et de la distribution. En raison d'un chiffre d'affaires accrû par le flot des nombreux dividendes et salaires dépensés, il est prévu que le producteur comme le distributeur pourront se contenter d'un profit moindre, d'une plus petite commission pour administrer leur industrie. La province se verra également en meilleure posture pour la collectation des impôts que nécessitent les dividendes basiques. Prenons, comme exemple, un boisseau de blé au juste prix de 60 sous. Sur ce montant, 5 sous sera retenu par le gouvernement, la balance, 55 sous, ira au fermier et lui assurera un revenu raisonnable. Le blé, supposé payé par le son et tous les sous-produits. Sur les quarante livres de farine obtenue et écoulée, disons à \$1.10, dix sous seront pris par le gouvernement ainsi qu'un sou sur chacun des 50 pains qu'on en pourra tirer et, détailler à 7 sous. Donc, de la production d'un boisseau de blé à sa consommation sous forme de pains, le gouvernement retirerait 65 sous. Et ceci s'applique à toutes les marchandises de la province. Je tiens de bonne source que la ville de Vermilion fit, dans l'espace de quatre mois, pour \$8,000 d'affaires avec seulement \$1,000 en chèques post-dates. Ce crédit a donc circulé deux fois dans le même mois. Même si le cycle n'était que mensuel, nous n'aurions que 10 millions de piastres à récupérer chaque mois pour alimenter l'émission des dividendes basiques. En effet, à \$25 par mois, 400,000 personnes recevaient \$120,000,000 par année. Et la circulation de \$8,000,000 réglerait la question si le cycle du crédit fait de 15 jours comme dans la ville de Vermilion. Ce problème sera d'ailleurs étudié minutieusement par des experts.

Voici un échantillon de certificat non-négociable.

193...

\$.....  
100

### SUCCURSALE DU CREDIT D'ETAT

adresse

Je reconnaiss devoir à .....  
le montant de ..... Dollars  
pour .....  
Veuillez lui créditer ce montant que vous chargerez à mon compte.

No. ....

4. Les dividendes basiques ne devront-ils être dépensés que pour nourriture, logement, vêtement?

R.—Pas nécessairement. Si quelqu'un subvenait lui-même en tout ou en partie à ses besoins, il pourrait certainement disposer librement de son crédit. La seule condition exigée sera que nous

riture, logement, vêtement doivent être obtenus avant n'importe quel objet de luxe.

5. Qu'adviendrait-il de celui qui dissiperait ses dividendes pour manquer ensuite du nécessaire?

R.—Il sera immédiatement notifié d'avoir à changer de conduite s'il ne veut pas perdre ses dividendes et voir son nom figurer sur une liste d'indiens.

6. Et celui qui ne coopérerait pas ou refuserait tout emploi?

R.—Un inspecteur ira immédiatement voir le délinquant pour l'avoir des suites d'une telle conduite: privation de tout dirigeant jusqu'à amendement. Comme le secours ou le dolé n'existe plus, le coupable se verrait forcé de travailler.

7. Le gouvernement provincial a-t-il légalement le droit de fixer les prix?

R.—Oui, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord donne aux provinces plein pouvoir sur le commerce pour y empêcher toute exploitation du consommateur. La loi du marché canadien exige, en outre, le consentement du gouvernement provincial. Le prix du gaz à Calgary et à Edmonton est déterminé par une commission du gouvernement.

8. Comment établir le prix des effets importés?

R.—Nous avons les factures des importations. A cela, ajoutez la commission, accroissement automatique, frais d'administration et vous obtiendrez le juste prix.

9.—Si le prix de certains produits extérieurs était inférieur à notre juste prix, pourrions-nous empêcher l'importation de ces marchandises?

R.—Il n'y aurait aucun avantage à les importer, car dès leur arrivée au pays, l'impôt de l'accroissement automatique les monterait au juste prix. Pourquoi nos principaux produits seraient-ils plus chers qu'à l'étranger? Producteurs et distributeurs de là où nos gens ne peuvent concurrencer avantageusement. Les autres parties du monde, on essaiera de faire autre chose.

10.—Si certains produits se vendraient plus cher à l'étranger, de la différence entre les deux prix. Une levée d'accroissement automatique serait donc faite par le gouvernement dans ce cas.

11. Comment pourrions-nous exporter notre blé, s'il se vendait 55 sous sur le marché mondial et 60 sous chez nous?

R.—Le gouvernement allouerait un boni de 5 sous sur chaque boisseau de blé de nos fermiers et récupérerait la somme ainsi dépensée en mettant un impôt sur les importations. Ainsi le prix vaudra \$20 lorsque le blé sera à 55 sous et \$24 quand le blé sera détaillera 60 sous. Si le gouvernement doit distribuer \$4 en boni sur 40 boisseaux vendus \$24, alors une taxe de \$4 sera imposée est avancé dans les exportations puisse être repris dans les importations.

12. Comment payer les comptes extérieurs sous le régime du Crédit Social.

R.—Le Crédit Social est une méthode scientifique de distribution des marchandises à l'intérieur de la province et il n'a rien à faire avec les paiements à l'étranger. L'acquittement des dettes extérieures s'y fera comme maintenant. Le débiteur achètera un mandat au bureau de poste ou à une succursale du Crédit Social à l'ordre du créateur étranger et cela au moyen d'un certificat non-négociable. Ce tout recombîne ensuite dans la balance commerciale du gouvernement, lequel verra à acquitter ses dettes.

13. Le fermier ne portera-t-il pas toute la charge de l'impôt nécessaire au recouvrement des dividendes basiques?

R.—Non. Cet impôt est collecté sur tout le cours des prix. Un exemple va tout éclaircir. Établissons le juste prix d'un boisseau de blé: semence, 5 sous; main-d'œuvre, 9 sous; coût de la marchandise, 9 sous; assurance, 3 sous; administration et dépréciation, 10 sous; total, 36 sous. Ajoutons les charges du marché, de l'élevage, 7 sous; la commission du fermier, 12 sous; l'accroissement automatique, 5 sous; et nous nous obtenons 60 sous. Chaque boisseau de blé vendu à ce prix garantirait au fermier 12 sous de commission et, au gouvernement, 5 sous de revenu. Il est manifeste que ce 5 sous n'est pas payé par le producteur mais par le consommateur, ce qui est parfaitement constitutionnel. Nous avons pas que la levée d'accroissement automatique constitue une partie de ce que nous appelons le juste prix. Elle est donc chargée aux consommateurs qui ont déjà été gratifiés de dividendes.

14. Cet impôt sur l'accroissement automatique ne sera-t-il pas beaucoup trop élevé?

R.—(1) L'émission de dividendes basiques engendrera une grande circulation du crédit et des marchandises. Quand les gens peuvent acheter à un prix convenable les œufs du fermier, ce dernier peut payer l'épicier qui, à son tour, se sent capable de donner une commande au tailleur, lequel s'empressera d'acquitter ses factures du boulanger, du boucher, etc., etc., et tout cela avec la même somme de crédit. Il y a tout lieu de croire que le chiffre d'affaires occasionnées ainsi sera de 6 à 12 fois plus élevé que le montant du crédit émis.

(2) La collection de l'accroissement automatique sera peu sentie de chacun parce que répartie sur toutes les transactions commerciales. Pour plus de clarté, supposons que cet impôt est de 5 %. Quand le manufacturier vend pour \$5 de marchandises, le gouvernement perçoit 25 sous, puis 30 sous lorsque le magasin de gros écoute à \$6 ce même stock, et enfin 35 sous si le sommeur l'échète au détaillant à \$7. Avec une taxe de 5 %,

le gouvernement a reçu 90 sous ou 18% des \$5 de marchandises de la manufacture.

15. Les prix ne monteront-ils pas en raison de cette taxe de vente?

R.—Non, loin de là, ils devront être moindre qu'aujourd'hui, car un comité d'experts veillera à fixer sur tout, un juste prix, lequel devra favoriser également producteurs, distributeurs, consommateurs.

16. Comment déterminer de justes salaires?

R.—De nos jours, les justes salaires sont établis par la loi du salaire minimum. Sous le Crédit Social, des experts fixeraient le salaire maximum et le salaire minimum tout comme ils pourraient fixer le prix des marchandises. Il est entendu, cependant, que les salaires ne doivent pas être réduits parce que des dividendes basiques sont distribués.

17. Quel effet, les dividendes basiques auront-ils sur le trafic des boissons enivrantes?

Ces deux choses n'ont aucun lien de parenté. Bien plus, on cherche trop souvent à oublier ses misères, à noyer son chagrin dans l'alcoolisme. La joie, le contentement détourné, au contraire, de la débauche. Le contrôle du trafic de l'alcool n'entre pas dans la solution du problème économique actuel. Personne ne pourra cependant dilapider ses dividendes dans l'usage de boissons alcooliques pour manquer ensuite d'habits, de nourriture ou de logement.

18. Un citoyen désire économiser du crédit en vue d'un voyage à effectuer, d'une maison à construire, d'une entreprise à lancer, que peut-il faire?

R.—Un des meilleurs moyens consiste à échanger ses économies pour des bons du gouvernement à échéance désirée. A la date prévue de l'exécution du projet, l'Etat rembourserait le montant sous forme de crédit, d'argent ou chèques de voyage.

19. Cette accumulation de crédits au moyen de bons ne nuit-elle pas au système?

R.—Non. Le crédit employé à l'achat des bons serait de suite distribué des manières suivantes:

(1) Au moyen de l'escompte du prix de compensation. Les gens paieraient donc meilleur marché les produits.

(2) Par l'exécution des travaux publics: construction de chemins, de ponts, d'édifices, etc. Ceci signifierait plus d'ouvrage et de revenus pour un plus grand pouvoir d'achat.

(3) Par l'augmentation des salaires et des dividendes basiques. Tous ces procédés contribueraient à équilibrer la consommation et la production. Les bons ne sauraient donc être invisibles au système.

20. Les dividendes demeureront-ils toujours à \$25 par mois?

R.—Non, nous croyons qu'ils augmenteront à mesure que le standard de vie s'élèvera. Nous ne sommes pas en faveur d'un accroissement rapide des dividendes dès le début. Nous favorissons plutôt la distribution d'un plus grand pouvoir d'achat par l'exécution de travaux publics ou par des rabais sur les marchandises. Il reste néanmoins assuré que les dividendes mensuels s'élèveront à plus de \$25 avant longtemps.

21. Qu'entend-on par prix de compensation?

R.—C'est un prix moindre que le juste prix et dont le but est de stimuler la vente de certains produits. Il répond à la formule suivante:

$$\text{Prix du marché} = \frac{\text{Consommation totale}}{\text{Production totale}} \times \text{juste prix}$$

22. Si quelqu'un faisait entrer au pays des marchandises en contrebande?

La contrebande a toujours été considérée comme une offense criminelle. Le coupable serait donc dûment puni.

23. Comment vous comporteriez-vous envers celui qui ne voudrait pas se joindre au Crédit Social?

R.—Premièrement, il ne recevrait pas de dividendes mensuels; deuxièmement, il lui serait impossible d'échapper au contrôle des

prix; troisièmement, il se verrait taxé tout comme sous le régime auquel il tient tant.

24. Les certificats non-négociables ne sont-ils pas contraires à l'acte bancaire.

R.—Il y a deux exceptions se rapportant à cet acte:

(a) Un chèque à l'adresse d'une banque à chartre.

(b) Un billet à ordre, une lettre de change, un bon ou tout autre effet pour le paiement d'argent à un créateur et non destiné à circuler comme argent ou substitut d'argent.

Un certificat non-négociable est un effet de commerce, non destiné à circuler comme argent ou substitut d'argent, qu'un débiteur fait, puis livre à son créateur immédiat pour lui assurer un paiement d'argent. La négociabilité est une caractéristique essentielle de l'argent ou des valeurs. Aucun effet de commerce garantissant un paiement d'argent et délivré par son auteur au créateur ne peut être contre la loi bancaire, surtout s'il n'est pas négociable.

25. Comment établiriez-vous le juste prix des diverses qualités de bétail?

R.—De la même façon que vous détermineriez le juste prix des diverses qualités d'oeufs, de services, etc. Une qualité inférieure signifie une légère diminution de la commission sur le chiffre d'affaires, voilà tout.

26. Si le prix de toutes les marchandises était fixé, comment l'initiative individuelle pourrait-elle se manifester?

R.—Elle se manifeste dans la qualité des services rendus: propriété, ordre, soin des marchandises, courtoisie, habileté dans la vente.

27. Quel effet auraient sur l'annonce, les principes du Crédit Social?

R.—Il y aurait une diminution certaine dans les dépenses relatives à l'annonce, laquelle serait alors plus saine, plus sensée, ne se bornant à peu près qu'à attirer l'attention sur les qualités des nouveaux produits offerts sur le marché.

28. Quel effet aurait le Crédit Social sur l'emploi?

R.—Ce système ne pourrait qu'accroître l'emploi immédiatement, car l'augmentation du pouvoir d'achat créerait une grande demande de produits, ce qui nécessiterait plus d'ouvrage, non seulement dans le contrôle des marchandises, mais aussi dans leur production et manipulation.

29. Les dividendes basiques ne rendraient-ils pas les femmes trop indépendantes?

R.—Tout citoyen, mâle ou femelle, a droit à la sécurité économique. La femme ne devrait pas être considérée comme esclave mais comme compagne. Il y aurait sans doute beaucoup plus de mariages sains, personne n'étant alors contraint à se marier pour obtenir le droit à l'existence.

30. Les dividendes basiques seraient-ils les mêmes pour toutes les familles?

R.—Non. Certains ajustements devraient sans doute être faits au sujet des nombreuses familles. Nous n'entendons pas par la que chaque enfant donnerait droit à un boni.

31. Depuis combien de temps devrait-on habiter l'Alberta pour devenir citoyen bona fide, sous le Crédit Social?

R.—Actuellement on doit demeurer au Canada depuis cinq ans et en Alberta depuis un an pour avoir droit de vote dans la province. La question des qualifications propres au titre de citoyen bona fide devrait être remise sur le tapis et réglée définitivement.

32.—En quittant l'Alberta, perdrais-je tout?

R.—Non, vous pourriez vendre vos biens et emporter avec vous vos bons, si vous le désirez. Une certaine restriction s'imposerait peut-être. Ainsi personne ne pourrait sortir de la province plus de valeurs que ne l'exige l'ample-satisfaction de ses besoins sa vie durant.

33.—Y aurait-il encore des taxes sous ce régime?

R.—Elles diminuerait graduellement, puisqu'il n'y serait plus fait d'emprunts et que les anciens tomberaient peu à peu. Il semble que les divers services locaux, scolaires, administratifs, etc., continueront d'être garantis par une taxe, bien qu'ils pour-

raient aussi l'être par un impôt sur l'accroissement automatique, semblable à celui des dividendes basiques.

34. Est-ce que tous les bons, obligations et comptes de banque seraient confisqués?

R.—Non, le Crédit Social ne vise pas à confisquer ou à échanger les biens déjà possédés.

35. Comment vous dégagerez-vous des dettes publiques?

R.—Nous transformerions aussi vite que possible la dette extérieure en dette inférieure, afin que tous les paiements ultérieurs pour sa liquidation puissent constamment circuler chez nous. En transférant ainsi nos emprunts, nous essaierions d'en réduire le taux d'intérêt.

36. Comment libérer les individus de leurs dettes privées?

R.—Le dividende basique plus la commission assurée sur le chiffre d'affaires donneront à tout producteur ou distributeur un revenu lui permettant d'amortir sa dette. Plus tard, la province pourra peut-être aider les individus à liquider leurs dettes, au moyen de prêts sans intérêt.

37. Et les emprunts municipaux?

R.—Aussitôt que les individus commencent à se dégager de pale. La province verrait aussi à faire des prêts aux municipalités, mais sans intérêt.

38. Les crédits pour la production seront-ils avancés à quelconque en fait la demande?

R.—Non; seulement aux personnes qualifiées, et là où ce sera utile.

39. Si l'on faisait un mauvais usage des crédits?

R.—Les inspecteurs du Crédit Social auraient à surveiller près l'usage des crédits avancés. On n'acquitterait que les certificats émis selon les conditions stipulées dans les contrats.

40. Comment pourraient être remboursés les crédits de production, dans le cas de la perte d'une récolte?

R.—C'est l'intention du gouvernement du Crédit Social de

voir à ce que les moissons et industries sous prêts de production portent une assurance.

41. Une personne pourrait-elle disposer de ses biens par testament?

R.—Oui, tout comme maintenant. Mais il y aurait aussi des droits de perçus sur toute succession.

42. Sous le Crédit Social, a-t-on l'intention de limiter les revenus des citoyens à un certain maximum?

R.—Sans doute! Pourquoi quelqu'un refirerait-il plus que ne l'exige l'ample satisfaction de tous ses besoins, et cela au détriment de ses concitoyens?

43. Quelle serait votre attitude à l'égard des nouvelles industries?

R.—Nous croyons que trois industries entre autres pourraient être introduites dans la province, le plus tôt possible; l'industrie de la chaussure, nous avons une énorme production de peaux; l'industrie de la laine et du vêtement, nous devrions pouvoir produire assez de laine pour vêtir tout notre monde; l'industrie de la betterave qui, d'après les expériences faites, nous serait très avantageuse.

44. Comment vous comporteriez-vous envers le capital étranger?

R.—Le capital n'aura pas grande chance de compétition. Il lui sera très difficile de concourir avec nos prêts sans intérêt. Les valeurs déjà investies en Alberta seront sauvegardées, pourvu que leurs propriétaires coopèrent avec nous. Le capital étranger qui pourvoit notre population de marchandises devra payer l'impôt sur l'accroissement automatique et contribuer ainsi à maintenir le pouvoir d'achat de notre population.

45. Le Crédit Social comporte-t-il la sociabilisation, nationalisation, confiscation ou expropriation?

R.—Non, Crédit Social signifie propriété privée contrôlée. Il tend à la décentralisation du pouvoir et favorise la plus grande jouissance possible des biens de la vie comme récompense de l'effort individuel.

46. Quelle est la différence entre Crédit Social et communisme, fascisme ou nazisme?

R.—Avec le Crédit Social, l'individu prime tout et l'état ne déploie ses efforts qu'à lui sauvegarder ses droits. Dans le communisme, fascisme ou nazisme, l'état règne en maître, et l'individu doit sacrifier tous ses droits et priviléges pour le bien de la nation en général.

47. Système de Crédit Social et plan de Crédit Social sont-ils synonymes?

R.—Le système est l'énoncé, l'explication des grands principes de la philosophie du Crédit Social, et le plan est une méthode de les appliquer dans un endroit ou un temps déterminés. Les principes de l'électricité sont les mêmes partout tandis que leur application pratique diffère, par exemple, suivant l'appartement à éclairer et les goûts artistiques ou les caprices des individus. Faire un plan pour l'Alberta regarde les habitants et les experts de cette province.

48. Qu'entendez-vous actuellement par Crédit Social?

R.—C'est cette forme de crédit qui jâlit, décombe de l'association des individus, association qui les met à même d'utiliser les produits et services à l'endroit et au moment de leur livraison, plutôt qu'ils ne soient détruits, perdus ou accaparés par d'autres. Ceci implique le flot, l'écoulement du crédit réel, lequel multiplie de cette façon son utilité et crée l'accroissement automatique de la richesse collective. Il est cependant fort possible qu'une province, telle que l'Alberta, dispose d'un énorme crédit réel et demeure néanmoins incapable de l'utiliser. Un pays peut être assez riche pour subvenir aux besoins de tous ses habitants alors que ceux-ci vivent dans le plus grand dénuement, faute de pouvoir d'achat, parce que le crédit financier accapare tout le crédit réel. Le Crédit Social diffère du crédit financier en ce qu'il donne aux consommateurs le bénéfice de l'accroissement automatique dû à l'association.

49a. Qu'entend-on par accroissement dû à l'association?

R.—On entend par là le progrès, l'amélioration qui résulte de l'association des individus pour coordination, protection mutuelle.

elle. Si chacun devait tisser son drap, tanner son cuir, faire ses vêtements, ses chaussures, produire sa nourriture, aller chercher à l'autre bout du monde certains produits, il nous serait impossible d'avoir le confort d'aujourd'hui. Association, spécialisation, coopération, autant de facteurs qui ont multiplié notre puissance productive et notre richesse.

49b. Quelle est la limite du crédit financier?

R.—Le crédit financier est celui qui naît de l'évaluation du crédit réel par les financiers. Quand une ville, une province à fait tellement d'emprunts qu'elle ne peut qu'en payer les intérêts sans pouvoir amortir ses dettes, elle a atteint la limite financière de son propre crédit.

49c. Quel est l'effet du crédit financier sur le crédit réel?

R.—Le crédit financier? c'est l'accaparement méthodique du crédit réel. Par ses prises régulières d'intérêts composés il finit par prendre une telle emprise sur le crédit réel qu'il le réduit à l'impuissance. Tel est notre présent dilemme.

50. Qu'entend-on par mentalité traditionaliste?

R.—C'est cet état d'esprit qui, faisant apprécier toute chose non consacrée par l'expérience, s'oppose au progrès. Les caractéristiques du savant, de l'ingénieur sont plutôt de tout éprouver, au moyen des grands principes de recherches scientifiques, puis de faire passer dans la pratique ce que la théorie démontre comme bien fondé. Plus que jamais nous avons besoin de ces cervaeux sains et progressifs.

51. Si le Crédit Social s'introduisait en Alberta, comment pourriez-vous l'afflux des sans-travail chez vous?

R.—Le simple fait de venir en Alberta ne donne pas droit aux dividendes basiques. Les qualifications donnant droit au titre de citoyen seront sévèrement exigées. Les sans-travail y penseront donc deux fois, avant de s'aventurer dans une province où n'existe ni dolé, ni secours.

52. L'émission de dividendes basiques contribue peut-être à rendre les gens paresseux?

R.—Remette à quelqu'un ce qui lui revient de droit ne peut en faire un paresseux ou un indifférent. L'expérience démonte

au contraire qu'aussitôt qu'un homme commence à recevoir de l'argent, il ressent le besoin d'en obtenir davantage.

53. Quel sera votre attitude à l'égard du développement des puits d'huile et de gaz?

R.—Le Crédit Social favorise la décentralisation du pouvoir. Il supporterait donc tout effort individuel et abolirait les monopoles des grandes compagnies.

54. Quel effet aura votre Crédit Social sur le crime?

R.—La pauvreté engendre le crime. Le Crédit Social y apporte donc un remède puisqu'il ramène la prospérité, la sécurité économique et partant détruit le besoin de voler.

55. Combien vous prendrait-il de temps pour introduire ce système en Alberta?

R.—Il est difficile de donner une réponse exacte. Beaucoup d'informations devraient être recueillies par des experts. Il est présumé qu'il nous faudrait bien de 15 à 18 mois.

56. Comment faire les menus achats dans votre régime?

R.—De la monnaie serait donnée à cette fin par nos bureaux en échange de certificats non-négociables.

57. Comment nous procurer de l'argent du Dominion lorsque cet argent est requis?

R.—Nos exportations et les services de nos compatriotes qui travaillent pour le C.P.R., les compagnies d'assurance, les bureaux de poste, etc. nous procureront continuellement les monnaies du Dominion nécessaires.

58. Une personne pourrait-elle voyager, sous le Crédit Social? R.—Sans doute, comme aujourd'hui, au moyen de chèques de voyageurs.

59. Que serait-il fait à celui qui émet des certificats non-négociables pour plus que le montant du crédit laissé à sa disposition?

R.—Il serait d'abord réprimandé, puis privé temporairement de ses dividendes si il continuait.

60. Comment pourriez-vous mettre un impôt sur les importations ou sur les exportations?

R. Tout comme nous pouvons le faire aujourd'hui. En effet n'y a-t-il pas un impôt sur le gaz exporté et sur la gazoline importée?

60. (b) Quel est votre attitude vis à vis des taux d'intérêt actuels?

R.—Le Crédit Social y est opposé et verra à les réduire. Le salaire de l'argent doit marcher de pair avec celui du travail ou des marchandises.

Nous espérons avoir répondu à la majorité des questions qui embarrassaient les citoyens d'Alberta. Certains problèmes n'avaient pas été résolus, que vous nous les soumettiez le plus tôt possible, afin que nous puissions y répondre dès la prochaine édition.

Si vous voyez dans ce plan du Crédit Social un remède à la crise actuelle, vous lui donnez, j'espère, votre entier support.

Nous sentons qu'il y aura beaucoup à faire et à modifier dans les années futures. Mais si nous ne commençons pas, nous ne finirons jamais. Donnons-nous donc tous la main dans cette entreprise, car c'est nous qui faisons l'histoire.

ANSWER.—How would we get the Dominion money to use when we wish it?

ANSWER.—Our experts and the services of many King in the Province working for the C.P.R., the Insurance Companies, the Post Offices and so forth, would constantly give us a claim upon the Banks which would bring the Dominion money into our coffers.

ANSWER.—The same as they do today. They send travellers' cheques before they begin.

59. If a citizen issued non-negotiable certificates above the amount he has on deposit in the State Credit House, what would be the result?

ANSWER.—Much the same as today. He would be warned about the young action and if he persisted in it his demand might be suspended for a time.

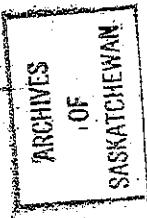
60. (a) How can you possibly make a levy on imports or exports?

ANSWER.—Under Social Credit how would a person be able to travel? He would have to pay his debts. There is a levy on goods as we are doing today.

ANSWER.—Social Credit is opposed to the present method of money. We hope we have succeeded in the majority of the discussions so far and now I take steps to reduce it. The wages of labour are too high, the wages of capital are too low.

ANSWER.—Social Credit is opposed to the present method of money. We feel that there will be many things that will have to be ironed out as the years go by. It is surely evident that if we never begin, we shall never realize our dream. We are making history in the provinces of Social Credit, if a remedy for this depression begins.

If you can see the possibility of a remedy for this depression in the provinces of Alberta, I trust you may give it your hearty support. We feel that there will be many things that will have to be ironed out as the years go by. It is surely evident that if we never begin, we shall never realize our dream. We are making history in the provinces of Social Credit, if a remedy for this depression begins.



# Manuel du Crédit Social

Le Crédit Social tel  
qu'il existe dans la  
Province d'Alberta

Version anglaise

Manuel du  
Crédit Social

Offert en tant que service à la clientèle

61.1.1.1. Soc. Crédit et 2109

## PREAMBLE

IT IS NOT VERY difficult for most people to understand the philosophy of Social Credit, and the three simple fundamental principles are also easy to comprehend. With some the application of these principles to the affairs of the province as a whole and to the various units within its boundaries does present numerous problems, and it is to the solution of these peculiar problems that this pamphlet is directed.

This is not a detailed plan containing exact specifications of every feature. Such a plan can only be prepared when the operation of its establishment is about ready to begin and the facts and figures are all well-known. Our people must not be confused in this matter. A man may have in mind the general outline of the character of the house he intends to build. He may know the number of rooms that he intends to have and their relation and connection one with the other, but he does not ask the architect to draw the plan until he knows the size of the lot, the position in which the house will be placed, the materials available and so forth. So it is with a detailed plan for Social Credit in the Province of Alberta. It is surely evident that the Plan for Scotland, for example, will not do for Alberta. The circumstances, the resources, and the people are so different.

This booklet is intended to give a comprehensive, general outline.

Should we omit any real feature of distressing importance, we trust that our readers will inform us so that it may be added in our next issue.

Be sure to spread this booklet far and wide.

WILLIAM ABERHART,  
616-8th Avenue West, Calgary, Alta.

June, 1935.

DANCE



McMillan Dennis and

Associates Ltd., Architects

SOCIAL CREDIT

MANITOBA

EDMONTON

REGINA

VICTORIA

Winnipeg

Calgary

Victoria

## THE FOUNDATION AND SUPERSTRUCTURE OF SOCIAL CREDIT IN OUTLINE

This is Not a Detailed Plan for the Province of Alberta.

### Our Basic Premise.

It is the duty of the State through its Government to organize its economic structure in such a way that no bona-fide citizen, man, woman, or child, shall be allowed to suffer for lack of the bare necessities of food, clothing, and shelter, in the midst of plenty or abundance.

### The Province of Alberta is Wealthy Enough to Carry Out This Proposal.

The Canada Year Book, 1928, page 870, gives Alberta the next to the highest place with regard to her wealth per capita. Her total estimated potential wealth is \$2,400,000,000, or that is, \$8,518 per person. British Columbia leads with \$4,012 per person. Ontario, the wealthiest province with the greatest population has \$3,188 per person. Nova Scotia, the weakest of the provinces has \$1,769 per person.

If Alberta cannot provide for the bare necessities of her people, what can the other provinces, especially Nova Scotia, do? Alberta cannot ask Ontario or Saskatchewan or Quebec to provide for her people. That would be unreasonable. They have all they can do to provide for their own.

So the claim must be admitted, Alberta can and must feed, clothe, and shelter her own people, or they must suffer. No one else can be expected to do that which she must accomplish for herself.

In Alberta last year the total market value of all the raw products, grain, fruit, fodder, dairy, live stock and so forth was \$152,878,868, which is about six per cent of our total estimated wealth. It is, therefore, evident that we do raise enough to care for our people. We must not forget, however, two facts about these figures: First, the value is figured at present-day, low market prices. Two, the amount stated is for the raw products, which are often processed, increasing their value from three to fifteen or twenty times that of the raw product. For example, a

bushel of grain at sixty cents will produce, \$3.50 worth of bread. With these figures in mind it is plainly evident that we could feed, and clothe and shelter our people and still have many million dollars' worth for those who are capable of earning through individual enterprise.

This should convince our readers that Social Credit is not based on any confiscation scheme by which we take the wealth of the rich or well-to-do to give to the poor. Social Credit recognizes individual enterprise and individual ownership, but it prevents wildcat exploitation of the consumer through the medium of enormously excessive spreads in price for the purpose of giving exorbitant profits or paying high dividends on pyramids of watered stock.

People who have bank deposits or insurance policies with cash surrender value need not be alarmed in any way. There will be no confiscation or demand made upon the citizens for these, or for bonds or bank deposits that they already hold. Neither shall there be any interference with the right of the citizens to bequeath or leave their property, real or personal, to anyone to whom they desire to leave them.

### Social Credit Diagnoses the Economic Disease of Today

Symptoms must be distinguished from the actual cause or root of the trouble:

(1) The surplus of goods is not the cause of our distress. Our trouble is not over-production. People still are in need of much of this surplus. Exporting it, therefore, just to reduce its quantity, is no remedy. Putting quotas on production, also is in reality criminal, while there are still people in dire need. Sabotage or wilful destruction is also vicious and will not help the case in any way.

(2) The lack of employment is not a cause, but a symptom of our real trouble. It was the inventive genius of men that created the machine to do the work so man might have leisure. Leisure is not idleness. It is the opportunity to do the work which the man desires to do. Merely smashing up or ditching the machines would be the work of idiots. Producing unnecessary employment through great schemes of public works is merely a

back or work it out. The only stipulation will be that the recipient must co-operate in every way possible. Those who work will be given their salaries, wages, or commissions over and above the basic dividends. This would at once remove all relief and dole from our land and recover the morale of our people. Our bona fide consumers will at once have purchasing power amounting to \$10,000,000 dividends, and probably in addition \$20,000,000 salary, wages, and commission.

Basic dividend credit will be used by means of non-negotiable certificates issued in blank to each consumer.

### 3. Non-negotiable Certificates.

These are blank forms issued to each bona fide citizen to enable him to fill in the amount, and signature, also the name of the recipient to whom he is transferring the credit. As it is non-negotiable, the person receiving the certificate must of necessity deposit it in the bank or Provincial Credit House. When this is done the issuer is debited in his account and the recipient is credited in his account. The recipient, therefore, is able to issue another non-negotiable certificate of his own to pay his debts, and thus the circulation of the credit is possible. It is very evident to anyone who follows this thus far that this issuance of free dividends in order to prevent the province from continuously getting into debt, must be recovered in some scientific manner without introducing a huge tax scheme. This leads us to the fourth term.

### 4. The Unearned Increment.

This expression means exactly what it says. There is an increment or increase in price, and this increase is not earned by the owner or the producer of the goods. The term is well known to those who have dealt in the buying or selling of land. If a man sells a piece of property for more than he pays for it the Government claims rightly that he has an unearned increment and they proceed at once to tax him. However, this does not apply alone to land.

A Coal Mine situated far from civilization or without transportation would be of little value to anyone except in so far as it could be used for his personal needs. If ten people lived near

it, it would be more valuable. If a thousand people were within reach of it, there would be that much greater demand for the coal, and, therefore, it would be a greater price. Thus the price of the coal above the cost of production is largely dependent upon the demand caused by the association of individuals in its immediate vicinity. Neither the owner nor the miner are responsible for this increased price. It is an unearned increment which accrues from the association of the people within the bounds of the land controlled by them. It sometimes goes by the name of price spread.

### THE GENERAL OUTLINE OF THE SYSTEM

(a) Three factors constitute this wondrously simple plan:

1. Basic dividends are to be given to every bona fide citizen in the form of credit (not money) to provide for his bare necessities of food, clothing, and shelter.
2. An automatic price control system will be introduced to fix a Just Price at which goods and services will be available.
3. Provision will be made for a continuous flow of credit.

(b) These three factors can be introduced into our present system without a very great upheaval of social, commercial or political interests, but they will effectively change the whole system in a very short space of time:

1. Business transactions would at once take on new life, and production and that would mean more employment.
2. Increased consumption would, before long, call for more

### THE THREE FACTORS OF THE SYSTEM EXPLAINED

(a) The Basic System of Dividends and the Encouragement of Individual Enterprise. The State shall be viewed by its citizens as a gigantic joint-stock company with the resources of the province behind its credit. The bona fide citizens are, each and all shareholders entitled to basic dividends sufficient to provide the bare necessities of food, clothing and shelter for each

individual and his family. The qualifications of citizenship shall be clearly defined and rigidly enforced. No citizen shall be allowed to barter away or otherwise dispose of his basic dividends beyond the extent of the then current month, and thereby become a vagabond or tramp with no fixed place of abode or sustenance. Basic dividends, should be \$25 a month. Those seven-year-old male or female, twenty-one years or more, will receive \$5 a month. Those citizens sixteen years old will receive \$10 a month. (These figures are merely suggested for illustration purposes.) This basic dividend rate may be changed at the end of any period to suit the standard of living then prevalent. These dividends are not to be given on a basis of so much work done and the best interests of the country. Salaries or wages for work done will be paid as now, but in credit, not money. Any who are handicapped physically or mentally should be given bonus dividend protection. Individual enterprise must be encouraged in every way possible.

#### (b) The Price Control Under Social Credit.

Periodically a commission of our best experts from every sphere of life will be assembled for the purpose of deciding upon a fair and just price for all goods and services used in the province. This price must give the producer, importer, or distributor, a fair commission on turnover, and, at the same time, must not exploit the purchasing power of the consumer. Excessive profits will thus be eliminated. To help make consumption balance and control production a compensating price will be fixed according to the following formula:

$$\text{Market Price} = \frac{\text{Total Production}}{\text{Total Consumption}} \times \text{Just Price}$$

The difference between the Just Price and the compensating price will be made up to the retailer or consumer much in the same way that the basic dividends are issued.

#### (c) The Provision for Continuous Circulation of Credit (Not Money).

Credit is the life blood of the State or community. Under no circumstances must it be allowed to stop its flow. All basic dividend credit and all salaries, or wages or incomes from whatever source, must be expended by the end of the year following the receipt of the same. To encourage individual enterprise and to enable the individuals to provide more adequately for the future, surplus credit may be used to purchase Government Bonds, maturing at a later date, for himself or for another. All producers will be allowed temporary, supervised credit to enable them to serve the citizenship in the best possible way. Direction should be given from time to time as to the products most needed. In order that credit may be adequate to provide and distribute goods, the state must be prepared to issue credit without interest to bona fide producers and distributors. This will prevent hoarding for the sake of making high interest.

#### QUESTIONS AND ANSWERS

1. Where will all the money come from to pay all these dividends?

**ANSWER.**—The dividends will not be paid in money, but they will be issued in the form of credit much in the same way that the banks issue many of their loans at the present time. The citizen will be given a dividend book and a book of blank non-negotiable certificates. Each month he will be required to present his dividend book at the branch State Credit House, when a credit entry of \$25 will be made. If he earns wages, these will also be entered on the credit side.

When the citizen desires to purchase goods or services, he will merely fill out a blank non-negotiable certificate for the amount of the goods or services secured by him and, after signing it, pass it over to the party with whom he is dealing. This non-negotiable certificate is not transferable by the creditor to anyone else and must be deposited in the State Credit House Branch.

There will be no new money issued.

2. Where will all the credit come from to pay the basic dividends?

ANSWER.—The credit issued will be a charge against the Natural Resources of the Province much in the same way as the present Government Bonds are.

3. Will not the issuance of the Basic Dividends rapidly sink the province into an enormous debt?

ANSWER.—The scientific system of recovery through the cycle of credit will have to be introduced at the same time that the Basic Dividends are issued. This must not be a gigantic scheme of taxation. It has been called to the attention of the public that there is an enormous spread in price between the producer's cost and the consumer's price. It is the intention under the Social Credit system to reduce this spread, increasing the producer's cost so that he may have a fair turn-over if it is not at present adequate, or reducing it if it is too high. The same procedure will be followed all the way through in the marketing or processing of the goods. On account of the increased turn-over that will be produced by the augmented purchasing power through dividends, salaries, commissions and so forth, it is felt that the producer and distributor will be able to carry on their business with a closer margin of profit or commission on turnover. Thus the province will be able to collect a levy that will provide the basic dividends to distribute to the various citizens. To illustrate this let us take a bushel of wheat say at a just price of sixty cents. Fifty-five cents of this is to go to the farmer and will provide a fair commission on his turn-over. Five cents will be set aside for the Government Levy. The wheat is sold to the miller who grinds it into flour. The cost of grinding will be covered by the shorts and bran and other by-products of the process. This will produce about forty pounds of flour. We will suppose that the flour sells for \$1.10, ten cents of which is again given to the Government as its levy. The flour is next turned to the baker who makes it into bread which he sells at seven cents a loaf. The forty pounds of flour with the water and other ingredients would make fifty loaves of bread. Suppose the Government Levy on this bread was a cent a loaf. That would give an additional fifty cents levy. Thus from a bushel of wheat, processing it to

Here is a sample of Non-negotiable Certificate:

100

198

### STATE CREDIT HOUSE BRANCH

Address

This is to certify that I am in debt to ..... for the sum of

100 Dollars

for .....

Please credit him and charge to my account.

No. ....

of which the Government bonus is \$4, when the \$20 suit of clothes comes into Alberta, we would levy \$4 on it so that the same ratio would be maintained.

12. How could we pay external accounts under the Social Credit System?

ANSWER.—The Social Credit System has nothing whatever to do with foreign payments. It is a scientific method of distributing goods within our province. The payment of external accounts would be done just as they are to-day. The debtor would buy at the Post Office or State Credit House a Money Order on the external place from which the goods came. He would pay for this Money Order by issuing a non-negotiable certificate. The Money Order would then be cashed by the Creditor and the debt would thus be transferred to the Government and become a part of their actual Balance of Trade.

13. Will the primary producer, the farmer not have to bear the whole of the unearned increment levy in the recovery of the basic dividends?

ANSWER.—No. The unearned increment levy comes out of the price spread. A definite illustration may suffice to show the folly of such a statement. Let us fix the Just Price on a bushel of wheat. Seed, five cents; wages, nine cents; machine expense, nine cents; insurance, three cents; overhead, wear and tear, ten cents. Total flat cost, thirty-six cents; commission to farmer, twelve cents; ing charges, seven cents; commission to producer, twelve cents; unearned increment, five cents; Just Price, sixty cents. Thus every bushel of wheat sold at sixty cents would guarantee to the farmer twelve cents clear of all charges, and bring to the Government five cents as an unearned increment levy. This five cents would not come out of the farmer, but out of the consumer who purchased the wheat. It is, therefore, a direct levy on the consumer and is within the rights of the Province. Bear in mind the unearned increment levy constitutes a part of the Just Price, and, therefore, will not be taken from the producers and distributors, but from the consumers who have been given the dividends with which to purchase

14. Will the unearned increment levy not be excessively large?

ANSWER.—There are several elements that enter into this matter:

(1) The issuance of basic dividends will result in a very great flow of credit and of goods. When the farmer brings in his eggs and the people are able to buy them at a fair price he is at once enabled to buy his groceries and the grocer is enabled to pay for his clothes, and clothier to pay for his meat and so forth. All this business will be done with the same amount of credit. We might therefore expect that there might easily be from six to twelve times as much business done as we have credit issued.

(2) The unearned increment would be collected on each transaction, thus making the levy very small. To make this plain let us suppose that the unearned increment levy is five per cent. When the manufacturer sells \$5 worth of goods, the Government, therefore, would get twenty-five cents. Suppose the wholesaler sold these same goods for \$6, the Government would get thirty cents. Then suppose the retailer sold them for \$7, the Government would get thirty-five cents. The Government therefore is collecting in reality ninety cents from \$5 worth of merchandise, or, that is, 18 per cent. of the manufacturer's cost comes from a five per cent unearned increment levy.

15. Will the prices of goods not increase on account of the unearned increment levy?

ANSWER.—No. A Government Committee of Experts will examine into the spread of price and fix a Just Price for the goods. This price will be fair to the producer, the distributor and the consumer. It should be lower than the present price on account of the enormous price spread of to-day.

16. How can just wages be fixed?

ANSWER.—Just wages are fixed to-day by the Minimum Wage Act. Experts would fix the minimum and maximum wage just the same as they could fix the price of goods. It is understood however, that wages must not be reduced on account of the issuance of the basic dividends.

17. What effect will basic dividends have upon the drink traffic?

**ANSWER.** — There is no real relationship between dividends and the drink traffic. Discouragement and discontent tend to the drowning of sorrow. Contentment and happiness will lead men and women from debauchery. The control of the drink traffic is separate and distinct from the economic problems of to-day. Men could not be allowed to spend the whole of their basic dividends on drink, and thereby be without proper food, clothing or shelter.

18. If a citizen wishes to save credit for a journey, to build

a home, or enter into a special enterprise, what may he do?

**ANSWER.** — One of the best ways for him to do this would be to purchase Provincial Bonds with his savings so that they may mature at the time he intends to take the journey or build the home, or enter into a special enterprise. The State would then provide him with the necessary credit or money or traveller's cheques to enable him to carry out the enterprise, at the time of his intention.

19. Would the hoarding of credit by bonds not be detrimental to the System?

**ANSWER.** — No. The credit used in purchasing the Bonds would be at once distributed in one of four methods:

(1) Through the compensating price discount. People would be enabled to get their goods at a cheaper price.

(2) Through public works, the building of roads and bridges and public buildings for the purpose of giving employment and wages, thereby increasing the purchasing power which would enable the citizens to buy more goods.

(3) The increase in the rate of just wages.

(4) The increase in the basic dividend per month.

All these methods would tend to balance consumption with production and would therefore not be detrimental to the System.

20. Will dividends always remain at \$25 a month?

**ANSWER.** — No. We believe that the dividends will increase as the standard of living increases. We are not in favour of increasing the dividends, however, very rapidly at first. We

would be more favourable to the distribution of greater purchasing power by means of public works or price discounts. We feel certain that the amount of dividends per month will, however, be soon increased above \$25.

21. What is meant by the Compensating Price?

**ANSWER.** — The Compensating Price is a price less than the fixed or Just Price. It is given for the purpose of increasing the sale of goods and is fixed in the following manner:

$$\text{Market Price} = \frac{\text{Total Consumption}}{\text{Total Production}} \times \text{Just Price.}$$

22. Suppose a citizen smuggled goods into the Province contrary to the Act, what would be done?

**ANSWER.** — Smuggling has always been looked upon as a criminal offense. The citizen would be duly punished.

23. What would you do if a person did not wish to join with the Social Credit idea?

**ANSWER.** — In the first place he would not receive any monthly dividends. It would be impossible, in the second place, for him to evade the Price Control feature. In the third place, he would have to be taxed just in the same way that he is taxed under this present system which he wishes to maintain.

24. Are the Non-negotiable certificates not contrary to the Bank Act?

**ANSWER.** — There are two exceptions noted to the Bank Act:

(a) A cheque on some chartered bank.  
(b) A Promissory Note, Bill of Exchange, Bond or other undertaking for the payment of money, made or delivered by the maker thereof to his immediate creditor, and not designed to circulate as money or as a substitute for money.

A non-negotiable certificate is an undertaking for the payment of money made or delivered by the maker thereof to his immediate creditor, and not designed to circulate as money or as a substitute for money. Negotiability is an essential characteristic of money or script. Any undertaking for the payment of money

delivered by the maker to his immediate creditor which is non-negotiable, therefore, cannot be contrary to the Bank Act.

25. How would you fix the Just Price on the various grades of wheat?

ANSWER. — In the same way as you would fix the Just Price of the various grades of eggs, or any other article, or upon services. The grade would simply mean a slight reduction of the commission on turn-over of production.

26. If the prices of goods were all fixed, in what way could individual enterprise manifest itself?

ANSWER. — Individual enterprise would manifest itself in the character of the service rendered, the neatness and sanitation of the store, and the care of the goods, the ability shown in salesmanship.

27. What effect would the principles of Social Credit have upon advertising?

ANSWER. — There would be a decided decrease in the expenses of advertising. Advertising would be more real. It would, for the most part, call attention to the qualities of new goods offered on the market.

28. What effect would Social Credit have upon employment?

ANSWER. — Social Credit would at once increase employment. The increase in the purchasing power would create a greater demand for goods which would require more services, not only in retaining the goods, but in shipping them from the wholesale and in producing them in the factory.

29. Would basic dividends make the women too independent?

ANSWER. — Economic security is the right of every citizen, male or female. Women were never intended to be slaves, but helpmates. There would, no doubt, be more wholesome marriages consummated. They would not need to marry for a meal ticket.

30. Would the dividends be the same for large families as for small?

ANSWER. — No. There would have to be some adjustment for a large family. I do not mean by this that each child would be bonused. However, very Trinity turns up, we're increasing the dividends.

31. How long must one live in Alberta to become a bona fide citizen under Social Credit?

ANSWER. — At the present time one must be five years in Canada and one year in Alberta before they can have a vote in the Province. The question of the proper qualifications of a bona fide citizen would have to be taken up and settled very definitely.

32. If I should leave Alberta, would I lose everything?

ANSWER. — No. You would be able to sell your property if you so desired. You could carry your bonds with you, if you preferred to do that. There might be a restriction upon anyone carrying away more than they and their loved ones could use for the rest of their lifetime.

33. Would there be taxation under Social Credit?

ANSWER. — Taxation would be at once reduced under Social Credit as we would cease borrowing. Gradually as our debts were eliminated, the taxation would decrease. It would seem that the expenses of schools and so forth, and the Government would continue to be secured by a tax. Of course, it would be possible to raise this amount by the Unearned Increment. Very just as the Basic Dividends would be recovered.

34. Would all bonds and saving accounts be confiscated or commended under Social Credit?

ANSWER. — No. It is not the intention of Social Credit to confiscate or take away anything from those that already have it.

35. How would you get free from public debt?

ANSWER. — The first step would be to transfer, as soon as possible, the foreign debt into a domestic one, so that all payments toward its liquidation would constantly circulate within the bounds of our own province. In thus transferring the debt an attempt would be made to reduce the interest rate.

36. How would you free individuals from private debt?

ANSWER. — The payment of monthly basic dividends, and the guaranteed commission on turnover would at once give all producers and distributors an income which would enable them to decrease their private debt. Later on the Province may be

able to help them to liquidate their debts with interest-free loans.

37. How could municipalities pay off their debts?

ANSWER. — Just as soon as the individuals began to get free from the debts they would better be able to help to pay off their municipal debt. The Province would have to consider the loaning of credit to the municipalities without interest in the meantime.

38. Would production loans be issued to anyone making application?

ANSWER. — No. Production loans would be issued only to those who were qualified to make use of the loan.

39. What would happen if the loan was misused?

ANSWER.—The State Credit House Inspector would have to keep a very close tab on the use of production loans. He would not honor any certificates that were issued except those coming within the jurisdiction of the loan.

40. How could a production loan be paid in case of crop loss?

ANSWER. — It is the intention of the Social Credit Government to see that insurance is carried on all crops under a production loan, and any others that may so desire it.

41. In case of death, can a person leave his possessions to others?

ANSWER. — Yes. He would have the same freedom as now. Of course, there would be Succession Duties also imposed.

42. Is it the intention under Social Credit to limit the income of the citizens to a certain maximum?

ANSWER. — Yes, it is, for no one should be allowed to have an income that is greater than he himself and his loved ones can possibly enjoy, to the privation of his fellow citizens.

43. What attitude will Social Credit take to new industries?

ANSWER. — We believe that there are three particular industries that might well be introduced into the Province at as early a date as possible, namely, the Boot and Shoe Industry; we have an enormous output of hides; Second, the Wool Industry, and the manufacturing of clothing; we should be able to be bornised.

raise enough wool to clothe our own people. Third, the Sugar Beet Industry; this has proven to be profitably possible in our Province.

44. What will be the attitude of Social Credit to foreign capital?

ANSWER. — By the issuance of interest-free loans, foreign capital will find it very difficult to compete. Capital will find it very difficult to compete. Capital that is already invested in Alberta will be protected for its owners provided they co-operate in every way possible. Foreign capital that supplies our people with goods will be required to pay the unearned increment levy to enable our people to purchase their goods.

45. Does Social Credit involve socialization, nationalization, confiscation or expropriation?

ANSWER. — No. Social Credit stands for controlled individual ownership. It holds to the decentralization of power and supports the rewarding of individual effort to the full possible enjoyment of the good things of life.

46. What is the difference between Social Credit and Communism, Fascism, or Nazism?

ANSWER. — Social Credit makes the individual supreme. The State bends all its efforts to protect his rights. Under Communism, Fascism and Nazism, the State is supreme and the individual must sacrifice all his rights or privileges for the welfare of the State as a whole.

47. What is the difference between the Social Credit System and a Social Credit Plan?

ANSWER. — The Social Credit System is the setting forth of the principles involved in the philosophy of Social Credit. A Social Credit Plan is one method of adapting it to any State, community or industry. The principles of electricity are the same wherever it is found. The plan of lighting a room may differ with its style or kind of room or with the whims on the artistic taste of the owner. It is the business of our experts to formulate and devise our own particular plan for this Province.

48. What do you actually mean by Social Credit?

## MANUEL DU CRÉDIT SOCIAL

60. Comment pourriez-vous mettre un impôt sur les importations ou sur les exportations?

R. Tout comme nous pouvons le faire aujourd'hui. En effet, n'a-t-il pas un impôt sur le gaz exporté et sur la gazoline importée?

60. (b) Quel est votre attitude vis à vis des taux d'intérêt accueill?

R.—Le Crédit Social y est opposé et verra à les réduire. Le salaire de l'argent doit marcher de pair avec celui du travail ou des marchandises.

Nous espérons avoir répondu à la majorité des questions qui embarrassaient les citoyens d'Alberta. Certains problèmes n'avaient pas été résolus, que vous nous les soumettriez le plus tôt possible, afin que nous puissions y répondre dès la prochaine édition.

Si vous voyez dans ce plan du Crédit Social un remède à la crise actuelle, vous lui donnerez, j'espère, votre entier support.

Nous sentons qu'il y aura beaucoup à faire et à modifier dans les années futures. Mais si nous ne commençons pas, nous ne finirons jamais. Dommons-nous donc tous la main dans cette entreprise, car c'est nous qui faisons l'histoire.

SASKATCHEWAN  
OF  
ARCHIVES

67. How would we get the Dominion money to use when we wish it?

ANSWER.—Our experts and the services of men living in the Province working for the C.P.R., the Insurance Companies, the Post Offices and so forth, would constantly give us a claim upon the Banks which would bring the Dominion currency into our coffers.

68. Under Social Credit how would a person be able to travel?

ANSWER.—The same as they do to-day. They secure about the money edition and if the person is in it his dividends

ANSWER.—Much the same as to-day. He would be married to a person who could not go to him. The same as we are doing today. There is a

69. (c) How can you possibly make a law on imports or exports? I think he suspended for a time. Edition and if he persisted in it his dividends

ANSWER.—Much the same as to-day. He would be married to a person who could not go to him. The same as we are doing today. There is a

amount of loans on credit in the State Credit House, where would travellers' cheques before they begin.

69. If a citizen issued non-negotiable certificates above the amount he has on credit in the State Credit House, where would

he receive it? I think he suspended for a time. Edition and if he persisted in it his dividends

ANSWER.—Much the same as to-day. He would be married to a person who could not go to him. The same as we are doing today. There is a